

APPEL A PROJETS

**DISPOSITIF « RESEAU DIPLOME EMPLOI :
UN DIPLOME, UN METIER : C'EST POSSIBLE » »**

Repérage et suivi des jeunes en difficultés scolaires ou d'insertion sociale et professionnelle

I - Contexte et enjeux de l'appel à projets

En 2021, la Ville de Nice s'est engagée dans une nouvelle politique jeunesse, forte, innovante et ambitieuse en faveur de ses jeunes et de ses étudiants et s'est dotée pour cela d'un Plan d'actions solidaire en faveur des jeunes et des étudiants, voté au Conseil municipal du 29 janvier 2021 (cf. annexe 1).

La Ville de Nice a ainsi introduit une nouvelle dynamique autour de l'égalité des chances, en lançant un continuum d'accompagnement social par le dispositif « Réseau Diplôme Emploi (RDE) : un diplôme, un métier c'est possible » à l'automne 2021 avec pour objectif d'atteindre 5000 jeunes suivis et accompagnés d'ici 2025.

Initié par la Ville de Nice, ce projet qui intervient en renfort et en complément des démarches déjà enclenchées par l'Etat (avec notamment le récent Contrat d'Engagement Jeunes) et la Région sur ce sujet, a été élaboré à partir d'un constat simple : certains jeunes sont confrontés à des difficultés scolaires et *in fine*, sociales et professionnelles, par manque d'intérêt, de confiance et de croyance dans leur avenir, les institutions et leurs chances de réussite.

Son objectif est donc de proposer aux jeunes repérés un parcours personnalisé depuis la fin du collège jusqu'à l'année Bac+3, via un accompagnement humain (tutorat, mentorat, parrainage) et une formation professionnalisante, pouvant s'étaler sur plusieurs années et aboutissant à un emploi.

Il s'agit aussi de permettre aux jeunes de s'investir pleinement dans la construction de leur parcours en multipliant les expériences ou rencontres pour trouver une voie sérieuse et motivante.

Ce dispositif qui a une double vertu de cohésion sociale et d'inclusion scolaire, universitaire et sociétale, permettra aux jeunes de prendre connaissance des codes du monde professionnel, d'acquérir les prérequis nécessaires pour intégrer une entreprise ou pour bénéficier d'une expérience professionnelle (stage, apprentissage et/ou alternance), de réussir leur émancipation et d'arriver sur le marché du travail avec un CV fourni, des compétences solides et un savoir-être adapté.

Dans ce contexte, un premier appel à projets destiné à repérer et identifier les jeunes en décrochage scolaire ou déscolarisés avait été lancé à titre d'expérimentation sur le territoire de la Ville de Nice de septembre 2021 jusqu'au mois de juin 2022.

Désormais achevé, le bilan réalisé a fait apparaître les observations suivantes :

- **Volonté de maintenir la bonne dynamique partenariale** qui s'est instaurée entre les associations lauréates de cet appel à projets et les partenaires institutionnels, les établissements scolaires et les acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire...
- **Nécessité de consolider les rôles et les actions des associations** lauréates en termes de **repérage et d'identification** des jeunes mais **aussi en matière de suivi** des jeunes intégrés au dispositif,
- **Opportunité d'élargir le public cible à des jeunes en difficulté scolaire**
- **Décision d'ancrer ce dispositif dans la durée** afin d'accroître le nombre de jeunes à intégrer, et de garantir des relations de confiance et de proximité entre les acteurs membres du dispositif.

Aussi, la Ville de Nice lance pour cette seconde année de mise en œuvre du dispositif le présent appel à projets dont les axes de travail sont plus amplement ci-dessous précisés.

II-Contenu de l'appel à projets

A/ Objet :

L'objet du présent appel à projets est **d'impulser des nouvelles méthodes d'intervention et de coordination** en vue de :

- Faciliter le repérage des jeunes en situation d'échec ou difficulté scolaire, ou d'insertion sociale ou professionnelle,
- Identifier les pratiques les plus convaincantes afin d'amener ce public ciblé vers la solution la plus appropriée à leur besoin (remobilisation scolaire, formation, accès à l'emploi...).
- Offrir aux jeunes la possibilité d'acquérir les prérequis et les compétences nécessaires pour intégrer le monde de l'entreprise
- Proposer un suivi adapté et régulier intégré au pilotage du dispositif qui nécessite une restitution mensuelle pour la présentation des profils orientés et le suivi de l'avancée des parcours au sein d'une instance dédiée.

L'axe d'intervention de l'appel à projets est triple :

- Repérage et *sourcing* des jeunes en difficultés scolaires ou sans projets d'insertion socio-professionnel défini,
- Accompagnement à l'orientation afin de les aider à opérer un choix dans leur parcours de vie professionnelle en fonction de leurs aptitudes et formations (lien à faire avec les partenaires idoines pour lever les freins existants, réfléchir aux opportunités offertes, expérimenter des secteurs d'activité...),
- Suivi des jeunes dans la durée (rendu mensuel obligatoire et suivi à post 6 mois après avoir trouvé une solution personnelle- exemple : signature d'un contrat de travail ; entrée en formation ou reprise d'études).

Concernant la **dimension de repérage**, les projets proposés dans le cadre du présent appel à projets portent sur des démarches proactives et innovantes destinées à aller à la rencontre de la personne dans son environnement afin d'établir une vraie relation de proximité avec le jeune.

Afin d'identifier ces jeunes, il conviendra d'envisager toutes formes d'actions, d'initiatives ou de rencontres et de mobiliser les partenaires et réseaux idoines.

A noter que la notion de confidentialité sera particulièrement mise en exergue afin de rassurer le jeune sur les craintes qu'il pourrait ressentir par rapport à sa situation ou à son état.

Pour cela les informations échangées entre les partenaires mobilisées seront anonymisées et sécurisées en amont de l'intégration dans le dispositif et réduites à l'essentiel pour le suivi post intégration.

Par ailleurs, des modalités innovantes de mobilisation sont attendues dans le cadre de cet appel à projets afin de les guider et de les orienter vers les acteurs ou les services susceptibles de leur proposer des solutions adaptées à leur profil. Les actions et ou manifestations des services de la collectivité ou de ses partenaires seront mise à profit, des formats liés aux objectifs du RDE pourront être travaillés pour s'adapter aux diagnostics des besoins observés sur les territoires.

Concernant la dimension de suivi et d'accompagnement, les projets proposés devront présenter de façon structurée la méthodologie qui sera déployée en interne avec les actions à mettre en place pour assurer un suivi régulier, permanent et cohérent du jeune repéré.

Des outils de suivi ont été construits lors du précédent appel à projets et seront mis à disposition le cas échéant.

B/ Attendus :

Les points exposés supra et le suivi régulier de l'avancée du projet et des parcours individuels nécessitera la désignation d'un référent au projet en capacité de rendre compte de l'avancée ou blocage de l'action. En cas d'absence ou d'empêchement de ce référent, une solution devra être organisée en interne à l'association lauréate pour éviter les interruptions.

La détermination du nombre de jeunes à présenter au dispositif et à suivre sera laissée à la libre appréciation du soumissionnaire et devra être en adéquation avec le(s) poste(s) dédié(s) de référent(s) au dispositif qui sera(ont) désigné(s) au sein du ou des structures lauréates de cet appel à projets.

En outre, l'association ou le groupe d'associations s'engage à participer aux Comités d'Orientation et de suivi mensuels pilotés par la Direction de la Cohésion sociale et de l'insertion professionnelle de la Métropole Nice Côte d'Azur et la Direction de la jeunesse, de la vie étudiante et associative de la Ville de Nice.

III- Publics et périmètres cibles

A/ Public concerné :

Sont concernés par le présent appel à projet tous les jeunes âgés de 14 ans à 25 ans, rencontrant des difficultés scolaires ou d'insertion professionnelle.

B/ Périmètre d'intervention de l'appel à projets

L'appel à projets aura comme périmètre d'intervention tous les quartiers de la Ville de Nice.

Toutefois le ou les candidat(s) retenu(s) pourra/pourront proposer un territoire ou un périmètre plus restreint d'intervention.

IV - Critères d'éligibilité des projets attendus

NB : Sont exclues du présent appel à projets, les opérations ayant pour objet principal :

- L'ingénierie de dispositif et l'assistance aux structures,
- La sensibilisation et l'information du public ciblé. En particulier, les actions de type « forum » ne seront pas retenues.

A/ Pourront candidater au présent appel à projets :

- Toute association OU plusieurs associations (répondant au statut des associations loi 1901), présentant un objet et une utilité sociale en lien avec l'appel à projets et bénéficiant déjà d'une solide expérience dans les relations avec les jeunes vulnérables et en difficulté, et avec les institutions dans le domaine du repérage et d'identification du public ciblé,
- Un consortium d'associations (répondant au statut des associations loi 1901) souhaitant s'unir afin de travailler conjointement sur la réalisation de l'objet du présent appel à projets,
- Le candidat devra être ressortissant français ou de l'UE et être à jour dans ses statuts et bilans.

B/ La sélection des projets s'opérera sur les critères suivants :

- La cohérence entre les moyens alloués aux projets et les objectifs poursuivis. Les ressources allouées seront appréciées quantitativement et qualitativement par des indicateurs de réalisation, et la désignation d'un référent dédié au projet (et les conditions de son remplacement en cas d'empêchement) : 40%
- Le lien déjà existant avec un ou des partenaires institutionnels ou toute personne morale pouvant intervenir sur la thématique ainsi que de la pertinence de la complémentarité de la méthodologie par rapport aux dispositifs déjà existants, la présence déjà active sur le périmètre et le territoire requis et la relation de proximité avec le public cible : 40%
- La qualité de l'organisation du projet ainsi que le potentiel de productivité, le caractère innovant et interactif de la démarche ou des opérations proposées, la prévision d'une phase de diagnostic individualisé adaptée au public pour cibler les attentes et les envies de la personne en fonction de ses projets, de sa situation et de son souhait d'évolution personnelle : 20%

C/ Choix du ou des candidatures retenue(s) :

La désignation du ou des lauréat(s) au présent appel à projets se fera par un comité de sélection qui se réunira à l'issue de l'appel à candidature et qui sera composé des élus membres du Conseil municipal référents délégués en la matière ainsi que des services de la Direction de la Jeunesse, de la Vie Etudiante et Dynamique Associative de la Ville de Nice et de la Direction de la Cohésion Sociale, des Solidarités, des Handicaps et Droits des Femmes de la Métropole Nice Côte d'Azur.

V-Modalités de financement et de versement de la subvention

Le présent appel à projets sera financé par le versement d'une subvention municipale de 35.000 € et fera l'objet d'une convention d'objectifs établie avec la ou les structures lauréates et la Ville de Nice, qui précisera les subventions allouées ainsi que les obligations des parties et les modalités de règlement.

La ou les structures lauréate(s) pourront, en complément, solliciter une participation financière de la Métropole Nice Côte d'Azur à hauteur de 10.000 € au titre des jeunes issus des quartiers politiques de la ville. Cette demande de subvention complémentaire devra être déposée après désignation officielle du ou des lauréats, et pourra faire l'objet d'une convention d'objectifs avec la Métropole.

VI- Calendrier et modalités de réponse à l'appel à projets

A/ Calendrier de l'appel à projets :

- **Juillet 2022** : lancement de l'appel à projets
- **1^{er} août 2022** : date limite d'envoi des dossiers à la Ville de Nice.
- **Août 2022** : expertise de l'ensemble des dossiers et choix du/ des candidats retenus.
- **Septembre 2022** : Approbation de la candidature en conseil municipal
- **Fin septembre 2022** : notification au lauréat ou au consortium lauréat
- **Octobre 2022** : début de la mission (durée 12 mois)
- **Janvier 2023** : 1^{er} Comité de suivi
- **Juin 2023** : 2^{ème} Comité de suivi
- **Septembre** : Comité de Bilan de l'action
- **Octobre 2023** : fin de la mission

A noter qu'un **appel à projets pourra être relancé sur l'année 2023/2024** afin de venir enrichir la démarche.

B/ Modalités de soumission du candidat :

La demande de subvention sera établie selon le modèle joint en annexe et doit être adressée par courrier postal avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante

Mairie de Nice
Direction de la Jeunesse, Vie Etudiante et Associative
5, rue de l'Hôtel de Ville - 06364 NICE CEDEX 4

Ou par mail à : direction.jeunesse@ville-nice.fr

⚠ Toute demande réceptionnée au-delà du 1^{er} août 2022 sera rejetée.

VII- Evaluation

Les actions devront faire l'objet d'une évaluation précise avec différents items tels que : l'atteinte des objectifs fixés, le public touché, le nombre de jeunes concernés par âge, le nombre de rencontres organisées / d'interventions, l'interactivité avec les jeunes / les partenaires du projet RDE, les freins constatés et toute information complémentaire permettant d'évaluer l'action.

Cette évaluation visera à :

- Mesurer l'atteinte des objectifs fixés et l'impact de l'action sur le public,
- Évaluer la complémentarité des différents dispositifs de repérage et d'accompagnement
- Adapter l'action aux attentes du public,
- Identifier les nouvelles pistes d'actions et élaborer des préconisations pour l'avenir.